



Avis sur le rapport 2-1 de l'Exécutif régional
**Bilan 2024 de la mise en œuvre du SRDEII
2022-2028**

Rapporteure : Martine Abrahamse

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Afin de renforcer la lisibilité de l'action économique, le SRDEII fait l'objet d'un bilan annuel de mise en œuvre depuis son vote en 2022. Cette publication permet de répondre à la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes de "présenter chaque année au Conseil régional un bilan de la politique de développement économique qui rende compte de l'ensemble des engagements financiers de la collectivité au titre de cette compétence", notamment des fonds d'ingénierie financière. Un premier bilan, celui de l'année 2022, voté en décembre 2023, constitue l'année de référence de l'action économique.

Principaux éléments de la mise en œuvre 2024 :

- démarrage dynamique du Fonds OSER BFC¹,
- premier investissement du fonds souverain agro-alimentaire "BFC Participation" (minoterie Dornier),
- adoption de la feuille de route Biothérapies-bioproduction,
- sélection de la Bourgogne-Franche-Comté comme capitale French Tech,
- labellisation d'un 6^{ème} pôle de compétitivité Infr@2050 dédié aux infrastructures routières,
- lancement de l'animation régionale des programmes Territoires d'industrie,
- mise en place d'ateliers Transition écologique pour 50 conseillères et conseillers en création d'entreprises,
- mise en ligne du portail OFER BFC (Observatoire du Foncier Économique régional).

En totalité, le compte administratif fait état d'un engagement financier régional au titre des actions de la Direction de l'économie de 45 millions d'euros, dont 17 millions d'euros en investissement et 28 millions d'euros en fonctionnement.

Avis du CESER

Le CESER salue cet exercice, qui répond à une préconisation formulée dans d'autres travaux². Ce rapport contient de nombreuses données, illustrées par des exemples, permettant de mieux appréhender le bilan dans son ensemble, comme suggéré dans l'avis rendu sur le précédent bilan.

Le CESER relève également la mise en perspective des résultats 2024, par rapport à ceux de 2023. Cela avait été préconisé dans l'avis du CESER de 2023.

Il apparaît néanmoins que le budget dédié au développement économique reste encore contraint, ce qui pose des interrogations, en particulier pour la filière numérique. Les outils existants peuvent toujours être développés pour répondre au mieux aux besoins des entreprises régionales.

Remarques thématiques

LES BIOTHÉRAPIES ET LA BIOPRODUCTION

Le CESER rappelle ses préconisations formulées sur la feuille de route Biothérapies et Bioproduction 2024-2028 (15 octobre 2024).

- Le CESER préconise la mise en place d'indicateurs précis pour mesurer la réalisation des objectifs fixés dans la feuille de route, notamment en ce qui concerne la création d'emplois et le développement de nouveaux biomédicaments.

(1) OSER Bourgogne-Franche-Comté est l'Outil de Soutien aux Entreprises Régionales de Bourgogne-Franche-Comté. Constitué à 100 % de fonds européens (FEDER), il vise à faciliter l'accès au financement des PME de la région avec :

- une garantie bancaire gratuite déployée par les réseaux Caisse d'Épargne et Crédit-Agricole,
- un outil de renforcement des fonds propres géré par UI Investissement.

(2) Avis sur le rapport 2-1 de l'Exécutif régional – Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) 2022-2028, juin 2022.

- Le CESER souligne la nécessité d'adapter les formations aux besoins spécifiques du secteur des biothérapies et de la bioproduction, en collaboration avec les entreprises et les établissements d'enseignement supérieur.
- Des mesures doivent être encore développées afin de renforcer l'attractivité de la région pour les entreprises du secteur, notamment en matière de fiscalité et de soutien à l'innovation.
- L'impact environnemental des projets de bioproduction doit être mesuré, pour s'assurer que des pratiques durables soient intégrées dans le développement de cette filière.

NOUVELLES ÉCONOMIES

La Région possède un tissu industriel de première importance, mais en lien avec des secteurs fragilisés (automobile).

Il conviendrait de diversifier l'économie régionale, en investissant dans de nouvelles économies, comme le numérique ou le secteur de la défense.

Des opportunités existent, par exemple avec les data centers. Il faut cependant anticiper, car la Bourgogne-Franche-Comté risque de rencontrer les mêmes difficultés que pour les gigafactories. Celles-ci ne concernent pas seulement les financements, mais également la disponibilité du foncier, les raccordements...

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ PARTICIPATIONS, LE FONDS RÉGIONAL DÉDIÉ À L'AGROALIMENTAIRE

Le CESER a rendu un avis en octobre 2022 sur ce dispositif et salue cette initiative. Ce fonds régional a réalisé son premier investissement en septembre 2024. Cette action répond à une demande forte des acteurs du secteur. Elle est par ailleurs cohérente avec les préconisations formulées dans l'autosaisine du CESER "Gouvernance des entreprises : comment garder la main régionalement ", adoptée en octobre 2020.

La gouvernance comprend trois instances, dont un Comité d'engagement, composé d'acteurs et actrices de la sphère économique et des filières agroalimentaires. Son rôle est d'émettre un avis motivé sur chaque projet d'investissement. Le CESER rappelle ici sa préconisation d'ouvrir cette instance à d'autres acteurs et actrices, expert-es sur les champs sociétaux (RSE) et environnementaux, afin d'élargir son regard. Ce type de dispositif pourrait être dupliqué, à l'avenir, pour d'autres filières stratégiques.

CONCLUSION

Ce bilan présente une cohérence. Les financements accordés sont nombreux et variés. Ils s'adressent à des acteurs diversifiés (PME, entreprises industrielles, par exemple...) et des thématiques essentielles : innovation, transition écologique...

Ce bilan permet de bien identifier les moyens mis en œuvre. Manque parfois une évaluation pour certaines filières récentes.

Le CESER rappelle enfin l'importance d'une politique inclusive, notamment en diffusant l'égalité femmes-hommes, en soutenant l'économie sociale et solidaire (ESS), et en favorisant la cohésion entre territoires urbains et ruraux. La promotion de filières d'excellence doit également s'inscrire dans une démarche durable, afin de garantir une croissance équilibrée, respectueuse de l'environnement et avantageuse pour tous.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclarations

Emmanuel Comby, au nom de la FEMA,

Merci Madame Abrahamse pour cette présentation. Il est réjouissant de constater l'ambition, la clarté et l'efficacité de la politique de l'action économique. De plus, l'intégration de la parité dans la question du développement économique est un engagement remarquable.

Parmi les nouvelles économies envisagées, l'hypothèse du développement de Data Center pose question.

On sait que ces centres demandent et demanderont de plus en plus d'énergie électrique, or l'actualité économique récente signale que l'abandon du projet d'implantation d'une unité de fabrication du groupe SAFRAN en BFC (zone Montbéliard-Belfort) est due à l'incertitude du groupe sur la capacité à disposer de l'énergie nécessaire au fonctionnement de l'usine. Celle-ci sera implantée en région Auvergne Rhône-Alpes où "la garantie d'un accès sécurisé à une électricité décarbonée... a permis ce choix d'implantation". Cette décision du groupe est d'autant plus dommageable que l'usine se projette dans une production à "zéro émission".

Dans l'optique d'une implantation d'un Data Center, la question de l'énergie disponible est cruciale : est-elle déjà intégrée ?

Marie-Odile Coulet, au nom de la CGT,

La CGT partage avec la commission l'intérêt de diversifier l'économie régionale eu égard à l'évolution du poids de l'automobile sur la région même si le numérique et la défense ne sont pas structurants dans notre région, mais plutôt de sous-traitance.

Le sujet de l'implantation de SAFRAN est symptomatique de la mise en concurrence des territoires, et des salariés par les multinationales toujours plus avides de subsides publiques sans contreparties et sans garanties. Quand on est une entreprise française qui fait plus de 27 Mds€ de CA, faire chanter les Régions pour 1 M€ de plus est proprement indécent et le deviendrait encore plus si je communiquais les dividendes versés lors du dernier exercice par ce groupe.

L'aide aux entreprises et à l'économie doit relever d'une stratégie et être assortie d'une éco-socio-conditionnalité claire, lisible et exigeante. Un accord régional a été conclu en ce sens, nous souhaitons qu'il soit appliqué notamment par la mise en œuvre des procédures de suivi.

Sous la réserve de ces compléments, la CGT votera l'avis.